

	<b>Avis d'attribution</b> Procédure Adaptée Accord-cadre de Travaux	<b>AT AC.TOITURES-2023-05</b>
---	---	-------------------------------

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac**

Correspondante : Elora FAUJANET, Assistante administrative Commande Publique, 19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08

Courriel : [commande-publique@bergerac.fr](mailto:commande-publique@bergerac.fr), adresse internet : <https://www.bergerac.fr>

Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

**Objet de l'accord-cadre : Travaux d'entretien et de réfection des toitures des bâtiments communaux de la Ville de Bergerac**

- **Lot 1 – Couverture Tuile/Ardoise**: montant annuel maximum de 250 000,00 € HT
- **Lot 2 – Bac Acier** : montant annuel maximum de 250 000,00 € HT
- **Lot 3 – Étanchéité** : montant annuel maximum de 250 000,00 € HT
- **Lot 4 – Désamiantage** : montant annuel maximum de 250 000,00 € HT

**Objet des travaux et lot concerné par le marché subséquent : Lot n°1 – Tuile / Ardoise Réfection des couvertures en ardoises de l'église de la Madeleine à Bergerac**

**Type de procédure** : Procédure Adaptée

**Critères d'attribution** : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 30 %
- Délais : 20 %

La société **SAS DORDOGNE Toitures**, ZAE Roc de la Peyre, 24240 Sigoulès, est déclarée attributaire du marché subséquent pour un montant HT de 233 885,90 € (tranche ferme et tranche optionnelle).

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois à compter de septembre 2024.

**Date d'attribution du marché subséquent** : Le 19 janvier 2024

**Voies et délais de recours** :

*Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr ) :*

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : Le 19 janvier 2024

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès de :  
 Elora FAUJANET – 05 53 74 66 81